

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2022

---

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF346

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

-----

### ARTICLE 7 QUINQUIES

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime l'article 7 *quinquies* qui prévoit l'intégration des systèmes de charge bidirectionnels dans le crédit d'impôt au titre des dépenses d'acquisition et de pose d'un système de charge pour véhicule électrique. Ces systèmes étant déjà éligibles au crédit d'impôt, la précision est superfétatoire.